

En parcourant le musée avec l'ancien catalogue imprimé il y a une trentaine d'années, on peut constater le grand nombre de tableaux qui manquent à l'appel, et comme dans ces derniers temps plusieurs toiles ont encore été enlevées de leurs cadres, on doit en conclure que les mutilations ne sont pas encore finies.

C'est une barbarie de brutaliser, sous prétexte de restaurations et d'entretien, des chefs-d'œuvre impossibles à remplacer que nous ont légués les temps anciens. Un tableau ancien est un organisme infiniment délicat, souvent inconnu. Il a une structure toute particulière que l'on altère et que l'on détraque si l'on n'applique pas les procédés les plus prudents, les plus raisonnés et si l'on n'a pas pris de telles décisions dans une longue et minutieuse étude.

Ce sont des hommes savants et respectueux qui doivent veiller aux destinées des chefs-d'œuvre qui sont dans les musées, et non de simples employés ou fonctionnaires. Sous aucun prétexte, de grossières pattes de manœuvres, avides seulement de gain, ne doivent se porter sur des choses rares et précieuses.

Seuls les marchands « parent les marchandises » et nettoient les tableaux anciens pour attirer par l'aspect le plus hideux de neuf les acheteurs mal avisés. Mais le musée n'est pas une boutique et aux marchands seuls il faut laisser les procédés des marchands.

A ce sujet, Roger Marx dit une chose très vraie et très juste : « Un tableau qui a besoin d'une restauration est dans la même situation qu'un homme malade qui réclame un traitement : s'il s'adresse à un praticien habile et consciencieux, il a quelque chance de guérir, mais s'il confie ses jours à un massacre, le résultat n'est pas douteux. »

(A suivre.)

Les deux articles n'ont pas paru dans le *Messager* sur la question de M. Recouvreur

Le Musée de Nancy

Nancy, 19 janvier 1897.

Monsieur le rédacteur,

Les visiteurs habituels du musée de Nancy, surtout les étrangers qui sont de passage, se plaignent avec raison qu'il n'y a pas de catalogue au musée de Nancy, car depuis plus de quinze ans il n'y en a plus et le musée de Nancy est peut-être le seul sans aucun catalogue depuis un aussi grand nombre d'années ; les uns attribuent cette absence de catalogue à l'incurie de l'administration, d'autres, avec plus de raison peut-être, pensent qu'elle est due à la nécessité de soustraire aux regards du public un très grand nombre de toiles endommagées par des restaurations intempestives et très mal exécutées. C'est en vain qu'on s'est adressé à un chimiste distingué de Commercy, M. Recouvreur, très habile dans toutes les questions des beaux-arts et très connu pour ses nombreuses et intéressantes publications, dans le but d'avoir un remède, un palliatif aux désastres commis par des mains inhabiles : la chimie et la science sont impuissantes à réparer des mutilations aussi nombreuses et aussi considérables.

En parcourant le musée avec l'ancien catalogue imprimé il y a une trentaine d'années, on peut constater le grand nombre de tableaux qui manquent à l'appel, et comme dans ces derniers temps plusieurs toiles ont encore été enlevées de leurs cadres, on doit en conclure que les mutilations ne sont pas encore finies.

C'est une barbarie de brutaliser, sous prétexte de restaurations et d'entretien, des chefs-d'œuvre impossibles à remplacer que nous ont légués les temps anciens. Un tableau ancien est un organisme infiniment

délicat, souvent inconnu. Il a une structure toute particulière que l'on altère et que l'on détraque si l'on n'applique pas les procédés les plus prudents, les plus raisonnés et si l'on n'a pas pris de telles décisions dans une longue et minutieuse étude.

Ce sont des hommes savants et respectueux qui doivent veiller aux destinées des chefs-d'œuvre qui sont dans les musées, et non de simples employés ou fonctionnaires. Sous aucun prétexte, de grossières pattes de manœuvres, avides seulement de gain, ne doivent se porter sur des choses rares et précieuses.

Seuls les marchands « parent les marchandises » et nettoient les tableaux anciens pour attirer par l'aspect le plus hideux de neuf les acheteurs mal avisés. Mais le musée n'est pas une boutique et aux marchands seuls il faut laisser les procédés des marchands.

A ce sujet, Roger Marx dit une chose très vraie et très juste : « Un tableau qui a besoin d'une restauration est dans la même situation qu'un homme malade qui réclame un traitement : s'il s'adresse à un praticien habile et consciencieux, il a quelque chance de guérir, mais s'il confie ses jours à un massacre, le résultat n'est pas douteux. »

(A suivre.)

Le musée de Nancy (suite)

Nancy, le 22 janvier 1897

Monsieur le rédacteur,

En 1892, M. Bourgeois, alors ministre des beaux-arts, est venu à Nancy au sujet de l'inauguration du monument Claude Gellée, et, dans une visite qu'il a faite au musée, il a été la première personne à s'apercevoir que des nuages avaient été repeints dans le tableau d'Isabey représentant une vue d'ensemble du port de Dieppe ; il en a été extrêmement choqué et il a en vain recherché quelle raison il pouvait y avoir de faire de maladroites surcharges sur un tableau aussi peu ancien, ne datant pas de plus de 35 ou 40 ans, et, de plus, appartenant à l'Etat, ce qui est encore un motif sérieux de ne pas y toucher. Quelle considération inconnue a pu déterminer la commission administrative du musée à ordonner ce travail inutile et dangereux ?

A quelles mains incapables, à quel ouvrier sans intelligence et sans instruction, a-t-il été confié ?

Autre exemple : Le bain de Diane, par J.-P. de Troy (1679-1752), a été l'objet de raclage, de repeints et de revernissage.

Dans la partie repeinte, les demi-tons bleuâtres ne s'harmonisent pas avec les demi-tons gris de la partie non repeinte ; il en est de même des lumières et des vigueurs qui n'ont ni la même nuance, ni la même valeur dans la peinture ancienne et dans la peinture nouvelle. Des notes très heurtées se trouvent à présent dans le sujet principal, qui jurent avec les tons anciens. Autrement dit, l'harmonie de ce tableau a complètement disparu : on y voit une partie due au pinceau habile de l'artiste qui l'a fait et une autre qui a tout à fait l'aspect d'une lithochromie de dernier ordre et provient du fait d'un barbare. Comment se fait-il que la commission du musée ait pu ordonner et approuver un travail pareil ?

Des exemples analogues pouvaient être cités en très grand nombre, et si M. Bourgeois revient à Nancy en 1897 il pourra constater que, depuis cinq ans, la situation, loin de s'améliorer, n'a fait que s'aggraver de plus en plus.

Pourquoi ces mutilations, ces raclages, ces surcharges, ces maladroitement replâtrages, et ces tortures infligées aux tableaux ?

A quoi bon ces nettoyages frénétiques qui enlèvent toute la patine ancienne, mais qui ne l'enlèvent que sur les parties en relief de la surface peinte, tout en laissant forcément dans les interstices et les crevasses, transformant en saleté ce qui était une dorure ?

Qui peut approuver mais avec l'huile à traire, opère dans un tableau des ravages en les années ?

Qui ne blâmera ce qui introduisent l'é la peinture et désa la couche de pâte s cien avait peint ?

Tous les hommes raison ces déver même temps que le glacis où la couleur même à un vernis l tout le charme, to enlever le vernis, avec assez d'indign baires qui enlèvent la transparence des

Nous insérons suite d'un premier de Nancy. L'auter compétence et son être mises en do pas besoin d'ajoute la responsabilité c pourra trouver un

Il est bien ente sion du Musée, c hommes très com est sans doute diff développer ses idé ons de lui ouvrir.

L'auteur de l'article

Le Musée

Nous avons insé dans nos numéros deux articles éman toyens sur le Musée également à d'aut rendant justice au est, ainsi que nous rablement connu, t réserves au sujet griefs et de la form donnait. Il s'agissa restaurations fâché les du Musée aura

Nous n'avons p ticle que les précéd voir, par la menti terminait. Faut-il teur a reconnu qu' gération dans ses noncé à les pours

Nous serions te nous avons denotr ments qui montr points, sa bonne f discuté sur le t leur des restaurati formations que l' Musée s'est trompé que le régime des l'état d'institution de Nancy. Les faits sion, remontent à puis, aucune restav la commission du décidé qu'il ne s'en

Ajoutons qu'à la pection le Musée parmi les mieux l honneur qu'il n'a œuvres de mérite comme on l'a dit, s d'ouvriers maladro Voilà donc les an pour le passé, du n pour l'avenir.

on ne serait guère plus avancé. Il y a évidemment quelque chose à faire. Comment s'appellera l'opération : restauration ou nettoyage ? Après tout, qu'on l'appelle comme on voudra, pourvu qu'on procède avec tact, intelligence, et qu'on s'entende d'abord sur le sens du mot pour éviter toute polémique dans les journaux.

Ce sera, si l'on veut, la morale de l'incident.

Est républicain
21 Janvier

Est républicain
21 Janvier

de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

En parcourant le musée avec l'ancien catalogue imprimé il y a une trentaine d'années, on peut constater le grand nombre de tableaux qui manquent à l'appel, et comme dans ces derniers temps plusieurs toiles ont encore été enlevées de leurs cadres, on doit en conclure que les mutilations ne sont pas encore finies.

C'est une barbarie de brutaliser, sous prétexte de restaurations et d'entretien, des chefs-d'œuvre impossibles à remplacer que nous ont légués les temps anciens. Un tableau ancien est un organisme infiniment délicat, souvent inconnu. Il a une structure toute particulière que l'on altère et que l'on détruit si l'on n'applique pas les procédés les plus prudents, les plus raisonnés et si l'on n'a pas pris de telles décisions dans une longue et minutieuse étude.

Ce sont des hommes savants et respectueux qui doivent veiller aux destinées des chefs-d'œuvre qui sont dans les musées, et non de simples employés ou fonctionnaires. Sous aucun prétexte, de grossières pattes de manoeuvres, avides seulement de gain, ne doivent se porter sur des choses rares et précieuses.

Seuls les marchands « parent les marchandises » et nettoient les tableaux anciens pour attirer par l'aspect le plus hideux de neuf les acheteurs mal avisés. Mais le musée n'est pas une boutique et aux marchands seuls il faut laisser les procédés des marchands.

A ce sujet, Roger Marx dit une chose très vraie et très juste : « Un tableau qui a besoin d'une restauration est dans la même situation qu'un homme malade qui réclame un traitement : s'il s'adresse à un praticien habile et consciencieux, il a quelque chance de guérir, mais s'il confie ses jours à un massacre, le résultat n'est pas douteux. »

(A suivre.)

Les deux auteurs n'ont pu paraître dans la Meurthe et les Vosges à M. S. Meunier

Le Musée de Nancy

Nancy, 19 janvier 1897.

Monsieur le rédacteur,

Les visiteurs habituels du musée de Nancy, surtout les étrangers qui sont de passage, se plaignent avec raison qu'il n'y a pas de catalogue au musée de Nancy, car depuis plus de quinze ans il n'y en a plus et le musée de Nancy est peut-être le seul sans aucun catalogue depuis un aussi grand nombre d'années; les uns attribuent cette absence de catalogue à l'incurie de l'administration, d'autres, avec plus de raison peut-être, pensent qu'elle est due à la nécessité de soustraire aux regards du public un très grand nombre de toiles endommagées par des restaurations intempestives et très mal exécutées. C'est en vain qu'on s'est adressé à un chimiste distingué de Commercy, M. Recouvreur, très habile dans toutes les questions des beaux-arts et très connu pour ses nombreuses et intéressantes publications, dans le but d'avoir un remède, un palliatif aux désastres commis par des mains inhabiles : la chimie et la science sont impuissantes à réparer des mutilations aussi nombreuses et aussi considérables.

En parcourant le musée avec l'ancien catalogue imprimé il y a une trentaine d'années, on peut constater le grand nombre de tableaux qui manquent à l'appel, et comme dans ces derniers temps plusieurs toiles ont encore été enlevées de leurs cadres, on doit en conclure que les mutilations ne sont pas encore finies.

C'est une barbarie de brutaliser, sous prétexte de restaurations et d'entretien, des chefs-d'œuvre impossibles à remplacer que nous ont légués les temps anciens. Un tableau ancien est un organisme infiniment

délicat, souvent inconnu. Il a une structure toute particulière que l'on altère et que l'on détruit si l'on n'applique pas les procédés les plus prudents, les plus raisonnés et si l'on n'a pas pris de telles décisions dans une longue et minutieuse étude.

Ce sont des hommes savants et respectueux qui doivent veiller aux destinées des chefs-d'œuvre qui sont dans les musées, et non de simples employés ou fonctionnaires. Sous aucun prétexte, de grossières pattes de manoeuvres, avides seulement de gain, ne doivent se porter sur des choses rares et précieuses.

Seuls les marchands « parent les marchandises » et nettoient les tableaux anciens pour attirer par l'aspect le plus hideux de neuf les acheteurs mal avisés. Mais le musée n'est pas une boutique et aux marchands seuls il faut laisser les procédés des marchands.

A ce sujet, Roger Marx dit une chose très vraie et très juste : « Un tableau qui a besoin d'une restauration est dans la même situation qu'un homme malade qui réclame un traitement : s'il s'adresse à un praticien habile et consciencieux, il a quelque chance de guérir, mais s'il confie ses jours à un massacre, le résultat n'est pas douteux. »

(A suivre.)

Le musée de Nancy (suite)

Nancy, le 22 janvier 1897

Monsieur le rédacteur,

En 1892, M. Bourgeois, alors ministre des beaux-arts, est venu à Nancy au sujet de l'inauguration du monument Claude Gellée, et, dans une visite qu'il a faite au musée, il a été la première personne à s'apercevoir que des nuages avaient été repeints dans le tableau d'Isabey représentant une vue d'ensemble du port de Dieppe; il en a été extrêmement choqué et il a en vain recherché quelle raison il pouvait y avoir de faire de maladroitement surcharges sur un tableau aussi peu ancien, ne datant pas de plus de 35 ou 40 ans, et, de plus, appartenant à l'Etat, ce qui est encore un motif sérieux de ne pas y toucher. Quelle considération inconnue a pu déterminer la commission administrative du musée à ordonner ce travail inutile et dangereux ?

A quelles mains incapables, à quel ouvrage sans intelligence et sans instruction, a-t-il été confié ?

Autre exemple : Le bain de Diane, par J.-F. de Troy (1679-1752), a été l'objet de réglage, de repeints et de revernissage.

Dans la partie repeinte, les demi-tons bleuâtres ne s'harmonisent pas avec les demi-tons gris de la partie non repeinte; il en est de même des lumières et des vigueurs qui n'ont ni la même nuance, ni même valeur dans la peinture ancienne et dans la peinture nouvelle. Des notes très heureuses se trouvent à présent dans le sujet principal, qui jurent avec les tons anciens. Autrement dit, l'harmonie de ce tableau a complètement disparu : on y voit une partie due au pinceau habile de l'artiste qui l'a fait et une autre qui a tout à fait l'aspect d'une lithochromie de dernier ordre et provient du fait d'un barbare. Comment se fait-il que la commission du musée ait pu ordonner et approuver un travail pareil ?

Des exemples analogues pouvaient être cités en très grand nombre, et si M. Bourgeois revient à Nancy en 1897 il pourra constater que, depuis cinq ans, la situation, loin de s'améliorer, n'a fait que s'aggraver de plus en plus.

Pourquoi ces mutilations, ces réglages, ces surcharges, ces maladroitement replâtrages, et ces tortures infligées aux tableaux ?

A quoi bon ces nettoyages frénétiques qui enlèvent toute la patine ancienne, mais qui ne l'enlèvent que sur les parties en relief de la surface peinte, tout en les laissant forcément dans les interstices et les crevasses, transformant en saleté ce qui était une dorure ?

Qui peut approuver ces repeints grossiers ou l'huile nouvelle ne se mélange jamais avec l'huile ancienne, mais, au contraire, opère dans la texture du tableau des ravages qui vont s'étendant avec les années ?

Qui ne blâmera ces lavages inconsidérés qui introduisent l'eau dans les fissures de la peinture et désagrègent la préparation, la couche de pâte sur laquelle le maître ancien avait peint ?

Tous les hommes sensés critiquent à avec raison ces dévernissages qui enlèvent en même temps que le vernis du tableau les glacis où la couleur était incorporée elle-même à un vernis ! Ce qui fait qu'on enlève tout le charme, tout le duvet en croyant enlever le vernis. On ne saurait qualifier avec assez d'indignation ces procédés barbares qui enlèvent au tableau le mystère et la transparence des ombres.

(A continuer.)

Nous insérons en Tribune publique la suite d'un premier article relatif au Musée de Nancy. L'auteur est connu de nous, sa compétence et son honorabilité ne peuvent être mises en doute, mais nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous lui laissons la responsabilité de ses critiques, que l'on pourra trouver un peu vives.

Il est bien entendu que si la commission du Musée, qui renferme aussi des hommes très compétents et dont l'opinion est sans doute différente, veut à son tour développer ses idées, nous nous empressons de lui ouvrir nos colonnes.

L'auteur de l'article : S. Roussel

Le Musée de Nancy

Nous avons inséré en Tribune publique, dans nos numéros des 19 et 21 janvier, deux articles émanant d'un de nos concitoyens sur le Musée de Nancy, et adressés également à d'autres journaux. Tout en rendant justice au mobile de l'auteur, qui est, ainsi que nous l'avons déjà dit, honorablement connu, nous avons exprimé nos réserves au sujet de la légitimité de ses griefs et de la forme un peu vive qu'il leur donnait. Il s'agissait, on se le rappelle, de restaurations fâcheuses dont plusieurs toiles du Musée auraient été l'objet.

Nous n'avons pas reçu le troisième article que les précédents nous faisions prévoir, par la mention à continuer qui le terminait. Faut-il en conclure que l'auteur a reconnu qu'il y avait quelque exagération dans ses critiques et qu'il a renoncé à les poursuivre ?

Nous serions tenté de le croire, car nous avons de notre côté pris des renseignements qui montrent que, sur plusieurs points, sa bonne foi a été surprise. Sans discuter ici sur le plus ou moins de valeur des restaurations, il résulte de nos informations que l'auteur des articles sur le Musée s'est trompé en laissant entendre que le régime des restaurations existait à l'état d'institution permanente au Musée de Nancy. Les faits auxquels il a fait allusion, remontent à quatre ou cinq ans. Depuis, aucune restauration n'a été faite et la commission du Musée a formellement décidé qu'il ne s'en ferait plus à l'avenir.

Ajoutons qu'à la suite de la dernière inspection le Musée de Nancy a été classé parmi les mieux entretenus de France, honneur qu'il n'aurait pas obtenu si les œuvres de mérite qui le renferme étaient, comme on l'a dit, abandonnées au caprice d'ouvriers maladroits.

Voilà donc les amateurs rassurés, sinon pour le passé, du moins pour le présent et pour l'avenir.

Le musée de Nancy (suite et fin)

Nancy, le 2 février 1897.

Monsieur le rédacteur,

J'attendais pour vous envoyer le troisième article sur le musée de Nancy qu'il y ait eu une réponse aux deux premiers de la part d'un des membres de la commission; aucun d'eux n'ayant répondu, j'en ai conclu que tous, sans exception, admettent la justesse et le bien fondé de mes observations, qui d'ailleurs étaient basées sur des faits indéniables, tels que : l'absence de catalogue, la lettre de M. Recouvreur, le mécontentement de M. Bourgeois, les dégâts causés au Bain de Diane dans un atelier situé à l'extrémité de la rue Saint-Nicolas, etc., etc.

Une autre considération me retenait aussi : quel qu'un m'a fait observer que cette polémique, en se continuant, pouvait faire le plus grand tort à un fonctionnaire, et comme il n'a jamais été dans mon intent on de faire du tort à qui que ce soit, cette pensée que je pouvais nuire à quelqu'un m'a bouleversé.

Heureusement votre entrefilet de lundi est venu me tranquilliser : vous me donnez l'assurance que la commission du musée a formellement prohibé, pour l'avenir, cet odieux régime de restaurations permanentes, faites de parti-pris et quand même, c'est tout ce que je demandais, c'est tout ce que réclamaient les visiteurs habituels du musée, et je prends acte de votre déclaration. Oubliions donc le passé, soyons tout au présent et ayons confiance dans l'avenir.

Agréz, monsieur le rédacteur, etc.

SILVER WHITE

Musée de peinture

Nous recevons la communication suivante :

« La commission de surveillance du Musée de peinture, désireuse de calmer les inquiétudes qui pourraient avoir été soulevées par les articles de M. Edmond Roussel, déclare que les travaux de restauration et de nettoyage terminés ou en cours d'exécution n'ont pu et ne peuvent en aucune façon compromettre la valeur de nos collections municipales. »

Le Monnier, adjoint, président; Cournauld, vice-président; Adam; André; Krantz; Larcher; de Meixmoron de Dombasle; Pierson de Brabois; Paul, secrétaire. »

Le musée de peinture

On nous communique la note suivante : « La Commission de surveillance du Musée de peinture désireuse de calmer les inquiétudes qui pourraient avoir été soulevées par un article paru dans les colonnes du Journal de la Meurthe et des Vosges, déclare que les travaux de restauration et de nettoyage terminés ou en cours d'exécution, n'ont pu et ne peuvent en aucune façon compromettre la valeur de nos collections municipales. »

Pour la Commission :

PAUL,

Secrétaire de la Commission du musée.

Musée de peinture

On lit dans l'Est républicain : Nous recevons la communication suivante : « La commission de surveillance du Musée de peinture, désireuse de calmer les inquiétudes qui pourraient avoir été soulevées par les articles de M. Edmond Roussel, déclare que les travaux de restauration et de nettoyage terminés ou en cours d'exécution n'ont pu et ne peuvent en aucune façon compromettre la valeur de nos collections municipales. »

MM. Le Monnier, adjoint, président; Cournauld, vice-président; Adam, André, Krantz, Larcher, de Meixmoron de Dombasle, Pierson de Brabois, Paul, secrétaire. »

Nous ne nous étions pas mêlé à la campagne qui a motivé ce communiqué de la commission du musée, l'estimant mal fondée. Mais nous nous empressons de reproduire la conclusion à laquelle elle a abouti.

Est républicain 13 Février

Le musée de Nancy (suite)

On a lu les divers articles qui nous ont été adressés, ainsi qu'à d'autres journaux, au sujet du musée de Nancy, et les réserves dont nous les avons fait suivre, ainsi que la protestation de la commission du musée. L'Association des artistes lorrains nous prie à son tour d'insérer la note suivante :

Dans sa séance du jeudi 4 février, l'Association des artistes lorrains a émis un vote unanime de protestation contre les articles anonymes lancés dans la presse nancéienne au sujet de prétendues détériorations de tableaux dont l'administration du musée serait responsable.

Les artistes lorrains, dont beaucoup fréquentent le musée depuis plus de trente ans, témoignent que les restaurations et les dévernissages ont été faits avec autant de prudence que d'habileté technique, qu'aucune œuvre n'a été endommagée et qu'aucun tableau n'a été décoloré ou décoloré par d'autres causes que les dégâts de vernis sales ou teintés et de repeints qui les avaient entièrement transformés; de sorte que beaucoup de peintures se sont révélées avec un éclat, une fermeté et un caractère d'authenticité qu'elles avaient perdus.

L'Association affirme que ces attaques injustifiées, œuvre de rancune d'un exposant mécontent et sans la moindre compétence artistique, n'ont aucune portée.

Le président : A. VIERLING.

Progrès 19 Février

Artistes lorrains

Dans sa séance du jeudi 4 février, l'Association des artistes lorrains a émis un vote unanime de protestation contre les articles anonymes lancés dans la presse nancéienne au sujet des prétendues détériorations de tableaux dont l'administration du Musée serait responsable.

Les artistes lorrains, dont beaucoup fréquentent le Musée depuis plus de trente ans, témoignent que les restaurations et les dévernissages ont été faits avec autant de prudence que d'habileté technique, qu'aucune œuvre n'a été endommagée et qu'aucun tableau n'a été décoloré ou décoloré par d'autres causes que les dégâts de vernis sales ou teintés et de repeints qui les avaient entièrement transformés; de sorte que beaucoup de peintures se sont révélées avec un éclat, une fermeté et un caractère d'authenticité qu'elles avaient perdu.

L'Association affirme que ces attaques injustifiées, œuvre de rancune d'un exposant mécontent et sans la moindre compétence artistique, n'ont aucune portée.

Le président : A. VIERLING.

Musée de Nancy (suite)

Nancy, 13 février 1897.

Monsieur le rédacteur,

La commission de surveillance du Musée fait connaître, le 11 février, que les travaux de restauration terminés ou en cours d'exécution (il y en a donc encore en cours d'exécution malgré les déclarations faites, le 1^{er} février, dans l'Est républicain) n'ont pu et ne peuvent en aucune façon compromettre la valeur des collections municipales. Il est permis à chacun d'être d'un avis tout opposé et je prétends que ces travaux de restauration portent une atteinte grave aux collections municipales. Permettez-moi de vous en dire quelques mots.

En ces matières délicates il faut surtout du tact et de la mesure. Supposons qu'on trouve un Rembrandt dans l'échoppe d'un savetier : si l'on essayait de le faire revivre par de nouvelles applications de couleurs, on arriverait à un résultat qui serait capable de révolter le savetier lui-même; mais s'il restait voilé par une couche de suie, couvert de poussière, déshonoré par des centaines de générations de mouches,

bleaux pour lequel on ait pu s'applaudir de l'opération faite. Un très grand nombre de ces tableaux, d'ailleurs, n'a pas reparu dans les galeries du Musée et pour cause.

Pourquoi, dès lors, continuer ce régime? Quelle nécessité y a-t-il de trotter des tableaux anciens avec des tampons de ouate imbibés d'alcool et d'essence de térébenthine, jusqu'au moment où on attaque les couleurs; puis, cette opération terminée, de pratiquer des repeints qui couvrent presque toute la surface du tableau? Cela n'a pas le sens commun.

Je persiste à croire que c'est une opération absurde et barbare, qui donne les plus mauvais résultats et compromet la valeur des collections municipales; et je trouve regrettable que, dans sa déclaration du 11 février, la commission du Musée semble donner à entendre que ces travaux de restauration vont continuer, puisqu'elle avoue qu'il y en a encore en cours d'exécution, malgré la déclaration contraire qui avait été faite.

Agréz, etc.

SILVER WHITE.

Est républicain 14 Février

Le Musée de Nancy (fin)

On a lu les divers articles qui nous ont été adressés, notamment sous la signature Silver White, pour critiquer les restaurations de tableaux au Musée. On a également lu la note qui nous a été communiquée par la commission du Musée pour justifier les travaux effectués, et une attestation de l'Association des artistes lorrains, affirmant que ces travaux étaient nécessaires et qu'ils ont été exécutés avec tout le soin et la prudence désirables.

Nous venons de recevoir une nouvelle lettre signée Silver White, dans laquelle l'auteur maintient ses critiques, qui ne sont, nous dit-il, inspirées par aucune animosité et absolument étrangères aux questions de musée.

Il nous semble maintenant que les opinions sont faites, et nous demandons la permission de clore la discussion. Toutes les parties ont été entendues, et chacune, ainsi qu'il arrive toujours, persiste dans sa manière de voir. Nous avons exposé la question sous toutes ses faces, à quoi bon recommencer? Il est évident qu'un nouvel article signé du pseudonyme Silver White légitimerait une nouvelle note de la commission du Musée et une nouvelle intervention des artistes lorrains; tant qu'aucun document nouveau ne sera versé au débat il ne servirait à rien de le prolonger.

Comme conclusion, nous ne pouvons que constater la divergence d'opinion existant entre Silver White, hostile à toute restauration de tableaux, et la commission du Musée, appuyée sur l'Association des artistes lorrains, qui estime qu'une restauration peut être entreprise sans rien endommager et peut être nécessaire dans certains cas, par exemple quand on ne distingue plus rien sur la toile. Il est certain qu'un supplément de discussion, si aigre qu'elle soit, ne parviendra pas à concilier deux façons de voir si diamétralement opposées.

Pour y arriver, il aurait peut-être fallu commencer par s'entendre sur la valeur du mot restauration. Selon qu'il signifiera réfection, remise à neuf, repeints, ou simplement nettoyage, retouillage, suppression de vernis détériorés ou de repeints antérieurs, beaucoup de personnes qui sont au fond du même avis pourraient incliner dans le sens de M. Silver White ou de la commission.

En ces matières délicates il faut surtout du tact et de la mesure. Supposons qu'on trouve un Rembrandt dans l'échoppe d'un savetier : si l'on essayait de le faire revivre par de nouvelles applications de couleurs, on arriverait à un résultat qui serait capable de révolter le savetier lui-même; mais s'il restait voilé par une couche de suie, couvert de poussière, déshonoré par des centaines de générations de mouches,

« L'Echo de Nancy »
 Nous avons reçu le premier numéro de l'Echo de Nancy, le nouveau journal hebdomadaire, artistique et littéraire, qui vient d'éclorre dans notre ville. L'article de tête a pour sujet la *Décentralisation*. D'une allure très vivante, notre jeune confrère, en des *Echos* qui paraissent très informés, s'occupe surtout des endroits où l'on s'amuse, y compris le Casino, le Chardon-qui-Pique, les Variétés, etc. : il faut de la décentralisation pour tous les goûts.
 Nous lui souhaitons bonne chance et beaucoup de plaisir.

Nécrologie
 M. Hannequin, ancien conseiller à notre Cour d'appel, est décédé à Nancy dans la nuit de jeudi à vendredi.
 M. Hannequin avait été victime de l'odieuse mesure prise par le gouvernement de la République contre un grand nombre des magistrats dont on redoutait l'indépendance ; ce qui explique qu'il n'était ni conseiller honoraire, ni décoré de la Légion d'honneur, deux distinctions qui n'auraient été que la juste récompense d'une carrière remplie avec intelligence, avec dignité et avec un véritable esprit de justice.
 M. Hannequin aimait les arts, et il les cultivait avec goût et talent. Ces dernières années surtout il donnait à la peinture du paysage d'après nature, une grande partie de son temps, sachant en réserver encore pour la commission du musée de la ville et pour la Société lorraine des Amis des Arts.
 Bon et affable, M. Hannequin laisse après lui les regrets les plus sincères.

Nécrologies
 — Nous apprenons également la mort de M. Hannequin, ancien conseiller à la cour, demeurant rue de la Ravinelle, 25, à Nancy.
 M. Hannequin avait cessé ses fonctions depuis plusieurs années. Il est apparenté à la famille de M. Audiat, actuellement conseiller.

Les chapeaux au théâtre (suite)
 Malgré l'avis municipal affiché dans les couloirs du théâtre, il y avait encore, à la représentation de jeudi, des chapeaux menaçant le ciel et bravant le qu'en dira-t-on. C'est décidément un parti pris de la part de certaines personnes, et il est vraiment bizarre de voir, pendant que des coiffures relativement modestes sont déposées au vestiaire, les échafaudages qui se dressent sur les têtes récalcitrautes.
 Quel agrément ces dames peuvent-elles bien trouver à conserver ces édifices sur leurs cheveux ? Elles devraient être enchantées de l'occasion qui leur est offerte de s'en débarrasser pendant tout une soirée. L'hygiène, à défaut de toute autre considération, devrait les inciter à renoncer à la lutte, car elles doivent contracter d'horribles migraines ; il est vrai qu'on jouait *Joséphine vendue par ses sœurs* et que « Ous'qu'a de l'hygiène y a pas de plaisir ».
 Plaisanterie à part, il est impossible que cela continue. Si la direction n'a pas la fermeté nécessaire pour imposer le respect de l'avis municipal, un arrêté en bonne et due forme s'impose absolument.

Le nouvel hospice Saint-Julien
 Le nouvel hospice — dont les plans sont soumis à l'examen de la commission — occupera un immense quadrilatère borné à l'Est par le boulevard Lobau, au sud-est par la rue Foller, au sud par la rue Molitor, à l'ouest par la rue des Jardiniers et au nord par des propriétés particulières.

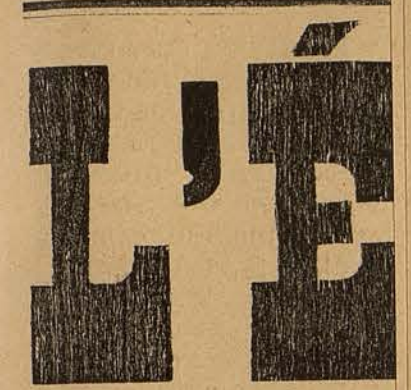
La cour d'honneur fait face à la rue de la Prairie ; elle est séparée de la voie publique par une grille laissant voir au fond une façade monumentale : c'est celle d'un bâtiment à deux étages, contenant au rez-de-chaussée les réfectoires des pensionnaires.
 A droite et à gauche s'élèvent deux ailes symétriques séparées, l'une destinée aux pensionnaires hommes, l'autre aux pensionnaires femmes. Le rez-de-chaussée de ces ailes comprendra des parloirs, des vestibules, des appartements, voire un petit salon et une salle de billard à l'usage des pensionnaires payants.
 La cour sera entourée d'arcades formant galerie couverte et le corps de logis principal sera surmonté d'un fronton ; l'aspect général rappelle quelque peu celui de l'Institut anatomique, du côté de la rue Lionnois.

Derrière ce corps de logis, qui est flanqué de deux pavillons indépendants des deux ailes en retour, se trouve une cour de service, puis un petit bâtiment central, à un étage, renfermant les cuisines.
 Au delà des cuisines, est une grande cour disposée en jardin. De chaque côté de cette cour s'élèvent deux longs bâtiments rectangulaires destinés aux hospitalisés. Au fond, la chapelle, qui s'étend en profondeur jusqu'au boulevard Lobau. A droite et à gauche de la chapelle sont les bâtiments destinés à l'infirmerie — d'un côté les salles des hommes, de l'autre celles des femmes. Enfin, à chaque extrémité de ces bâtiments sont des pavillons isolés contenant salle d'opération, le cabinet du médecin, etc.

Bien entendu nous ne donnons ici qu'un aperçu ; l'établissement sera muni de tous les services que comporte un hospice convenablement aménagé.
 Du reste cette disposition n'est pas absolument définitive, quelques modifications de détail ayant été demandées par la commission. Mais la physionomie générale sera conservée.

Le nombre des pensionnaires payants pourra s'élever jusqu'à 120, dont 60 pensionnaires hommes et 60 pensionnaires femmes. Grâce aux revenus qu'ils procureront à l'administration, elle espère pouvoir augmenter dans une forte proportion le nombre des lits destinés aux indigents.
 L'ensemble sera entouré de jardins et entièrement clos de murs, excepté du côté de la rue de la Prairie, où se trouve l'entrée de la cour d'honneur. C'est le seul reproche qu'on puisse lui dresser. L'architecte, M. Jasson, aura pensé qu'il ne convenait pas de faire d'un hôpital un objet décoratif ; nous n'aurions vu aucun inconvénient, toutefois, à ce que le nouvel hospice Saint-Julien eût au moins une façade sur le boulevard Lobau ; c'est une distraction pour les hospitalisés non malades d'avoir une vue sur le mouvement extérieur, et peut-être s'exagère-t-on la nécessité de les en séparer par des murailles ?

« L'Echo de Nancy »
 On lit dans l'Espérance :
 « Le bruit court que ce nouveau journal s'est attiré, dès le premier numéro, un procès en diffamation de la part de M. Gantner, personnellement et défavorablement désigné dans un article assez cavalier.
 « On dit aussi que l'imprimeur du premier numéro s'est refusé à continuer la publication ; et nous pensons qu'il a bien fait.
 « Quant au journal catholique de Nancy qu'on a vu si prompt à louer et encourager l'Echo, ne doit-il pas être actuellement peud de la bienvenue qu'il a souhaitée à une feuille dans laquelle nous avons vu poindre immédiatement l'esprit lascif ? »
 La Croix de l'Est n'a pas encore dit si elle regrette ses félicitations et son encouragement à cette feuille hebdomadaire, fort peu recommandable.

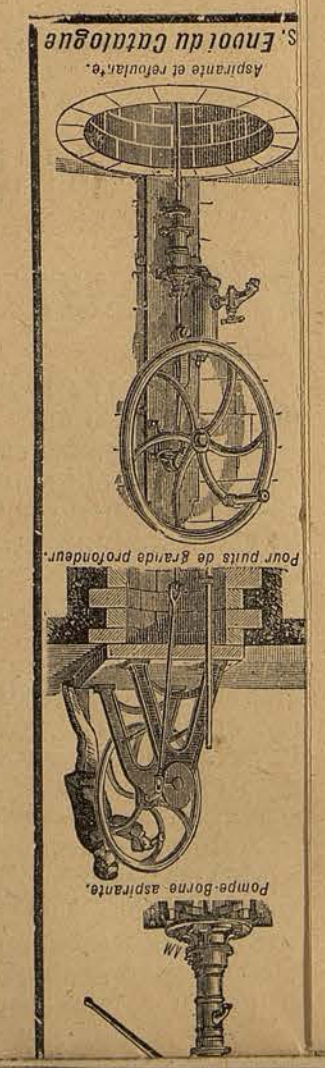


RENÉ MAILLARD
 DIRECTEUR
 LES ANNONCES, RÉCLAMES & FAITS
 doivent être adressés au bureau du Jour
 Les manuscrits non insérés ne sont pas

La Direction fait remarquer au lecteur que le journal ne revient qu'au lieu de 15, lorsqu'il y a ABONNEMENT.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat postal.

DÉCENTRALIS



LE NOUVEAU JOURNAL
NTE
 Ville et du Département
 1897
AIRE
 (Première Partie)
-MOSELLE
 CRÉPIN-LEBLOND
3 Francs 50
 en pleine toile, 4 fr. 50

Tribunal correctionnel de Nancy
 Audience du samedi 6 février
 M. Gantner contre l'Echo de Nancy. — Dans son premier numéro, paru le 24 janvier, l'Echo de Nancy consacrait une chronique intitulée *Nancy-Galop*, à la revue des principaux établissements de notre ville où il est convenu que la journée ne stambule se donne rendez-vous.
 L'auteur de l'article avait parlé notamment du café du Bas-Rhin, tenu par M. Gantner, et in-8° Jésus, sur trois colonnes. S'il n'en avait pas parlé très longuement, il en avait du moins parlé d'une façon qui fut jugée non seulement un peu cavalière, mais même diffamatoire par le propriétaire.
 C'est pourquoi M. Gantner, par l'organe de M. Terraux, réclamait aujourd'hui, à la barre correctionnelle, 10,000 fr. de dommages-intérêts à M. Tondoux, gérant du journal incriminé.
 M. Tondoux représenté par M^e Blum, trouvait ces prétentions exagérées et tout à fait hors de proportion avec le préjudice causé, si le préjudice il y avait eu. — Le tribunal l'a condamné à 25 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

Meurthe-et-Moselle
 1^o Sénateurs et députés du département ; 2^o Administration départementale ; 3^o Organisation municipale ; 4^o Agriculture, Administration des forêts, etc. ; 5^o Armée ; 6^o Cultes ; 7^o Finances, douanes, tabacs, etc. ; 8^o Hygiène et santé publique. Agents sanitaires, Hospices, Hôpitaux ; 9^o Instruction publique ; 10^o Justice ; 11^o Postes, télégraphes et chemins de fer ; 12^o Travaux publics.

Renseignements divers
 Sociétés scientifiques, littéraires et d'enseignement, agricoles et similaires, artistiques, musicales, de gymnastique et de sports divers, de prévoyance et de secours mutuels, Associations amicales, Sociétés philanthropiques, Associations charitables, Sociétés diverses, Syndicats patronaux et ouvriers, Cercles, Tramways, Voitures publiques, Voitures de place, Omnibus de Maréville, Commissionnaires dans le département, Journaux et Revues de Meurthe-et-Moselle, Nancy par sections, Habitants de Nancy par places, par rues et par ordre alphabétique, Commerce, Industrie et Professions libérales, Carte du réseau de l'Est, Carte du département, Plan de Nancy, Division du département, les chiffres officiels du recensement décennal en Meurthe-et-Moselle, les communes du département par ordre alphabétique avec mention des bureaux de poste, télégraphe, stations et numéro de la page correspondante, Publicité.
 Un supplément renfermant tous les changements survenus pendant l'impression.
Pour recevoir franco l'ANNUAIRE DE LORRAINE (Première Partie) *Meurthe-et-Moselle*, il suffit d'envoyer la somme de 4 fr. 35 à M. CRÉPIN-LEBLOND, Imprimeur Editeur, 21, Rue Saint-Dizier, NANCY.

Graisseurs Mécaniques - Huiles Minérales
 POUR CYLINDRES ET TIROIRS

Seul Graisseur
 infatigable
 Economie garantie
 30 0/0
 Fourni à l'essai

Spécialité
 « Valve Oil »
 Huile minérale pure
 pour cylindres

COUROIE « PEDDAWAY »

Affaires du Journal de la Docteur
 Vues du Journal de la Docteur
 Suite des faits divers

L'ÉCHO DE NANCY

Journal hebdomadaire ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

RENÉ MAILLARD
DIRECTEUR
LES ANNONCES, RÉCLAMES & FAITS DIVERS
doivent être adressés au Bureau du Journal

ALBERT DE LIGNY
RÉDACTEUR EN CHEF
ABONNEMENTS :
UN AN SIX MOIS TROIS MOIS
Nancy et Départements
Littérature... 6 fr. 3 fr. 1 fr. 50
Autres Départements... 6 fr. 50 3 fr. 50 2 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 21, RUE SAINT-DIZIER, 21 (PASSAGE DU CASINO).

La Direction fait spécialement remarquer au lecteur que le journal ne revient qu'à 10 centimes au lieu de 15, lorsqu'il est pris à l'ABONNEMENT.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat poste.

DÉCENTRALISATION

Le but de ce nouveau journal étant un but de décentralisation littéraire, il importe avant tout de bien fixer le sens de ce mot et de se faire une idée aussi juste et aussi nette que possible de la chose qu'il désigne.

Qu'est-ce donc que la centralisation? C'est un système qui tend à absorber en quelque sorte les individualités dans une seule et même unité. En matière politique elle soumettra au contrôle de l'autorité centrale ou de ses agents immédiats la gestion des intérêts locaux; en matière industrielle ou commerciale elle tuera le petit boutiquier par le gros commerçant, et la province par la grande ville, la ville des expositions.

Or la décentralisation consiste précisément à réagir contre cette tendance, afin de rendre à l'individu, à la ville, son autonomie et sa vie propre.

Et telle est bien la portée que nous prétendons donner à ce mot lorsque nous l'appliquons à la littérature. Fournir aux habitants d'une ville ou d'une province un organe qui d'une part les tienne au courant de leur mouvement littéraire et artistique, et de l'autre procure aux jeunes auteurs de la région le moyen de développer leur talent dans des chroniques aussi locales que possible, tel nous semble être le double but à poursuivre dans un essai de décentralisation littéraire.

Une pareille tentative est-elle réalisable? Qu'on me permette de rapporter à ce propos un simple petit trait bien caractéristique et qui, mieux que de longs raisonnements, prouvera l'inconscience de ceux qui prétendent le contraire. Je me trouvais alors en Bretagne dans un de ces charmants petits hôtels dont la magnifique situation en face d'une mer tantôt furieuse comme un lion et tantôt douce comme un agneau remplace si avantageusement le luxe et la somptuosité de nos établissements parisiens. Nous étions à table d'hôte. Mon voisin, homme parfaitement correct, d'allure très parisienne et qu'à son air dégagé je reconnus bien vite pour être un journaliste, nous racontait avec enthousiasme l'excursion qu'il venait de faire à Notre-Dame d'Auray. Il ne cessait surtout de s'extasier sur le caractère si original et si pittoresque du langage, des costumes et des cérémonies. De fil en aiguille la conversation vint à tomber sur la littérature et le journalisme; mais à peine avais-je émis cette idée d'une décentralisation littéraire que je vis un sourire ironique poindre sur le visage de mon interlocuteur: « Comment, vous aussi vous rêvez cette fautive décentralisation! Mais c'est une pure utopie. La province peut-elle se suffire à elle-même? Non, mon cher monsieur, croyez-moi. Il n'y a qu'un seul centre intellectuel: c'est Paris — un seul mouvement littéraire et artistique intéressant à étudier: c'est le mouvement parisien — une seule vie vraiment intelligente: c'est la vie parisienne. Et quant à vos jeunes auteurs je ne leur refuse point tout talent, mais c'est chez nous seulement qu'ils peuvent le cultiver

et le développer. En s'éloignant du seul vrai foyer intellectuel, ils ne peuvent que s'étioler et mourir. » J'eus beau rappeler à mon interlocuteur son enthousiasme. Vains efforts: ses idées étaient trop bien arrêtées.

Loin de nous assurément la pensée de nier la suprématie intellectuelle de Paris. Nous n'ignorons pas qu'en tout l'excès est un défaut et que c'est en général pour avoir voulu trop tenter et trop s'affranchir de toutes traditions et de tout respect pour leurs prédécesseurs, que les efforts des jeunes n'ont pas été couronnés jusqu'à ce jour d'un grand succès.

Il est difficile, nous le savons, de tenir un juste milieu: telle est cependant notre ambition. Et il nous semble dès lors que l'idée de décentralisation littéraire étant ainsi nettement indiquée, les avantages en sauteront aux yeux. Prenons un jeune homme doué de certaines dispositions pour la littérature et sur le point de terminer ses études dans l'une de nos excellentes Facultés de province. Il se sent attiré vers le journalisme. Oui, mais le vrai journalisme, la vraie littérature peuvent-ils exister en dehors de Paris? A force d'entendre répéter le contraire, il a lui-même fini par le croire et le voilà qui, persuadé que sa pauvre petite ville ne peut fournir à son talent une matière suffisante, lui dit un adieu dans lequel trop souvent hélas perce déjà une certaine pointe d'ironie compatissante et part, le cœur plein d'espérances, à la conquête de sa nouvelle gloire. Qu'arrive-t-il le plus souvent? Perdu au milieu du mouvement parisien et confondu dans la foule des littérateurs, il ne sait bientôt plus où donner de la tête. La fièvre de la grande ville s'empare de lui, la rivalité le terrasse. Avez-vous jamais assisté à l'une de ces courses de taureaux qu'au moment de la dernière exposition on avait tenté d'implanter à Paris? Si oui, vous avez assurément remarqué l'épaisse cuirasse élastique dont étaient entourées les cornes de l'animal, cuirasse qui le rendait en quelque sorte inoffensif. Ce n'est rien, disent les toréadors, c'est un taureau emboulé.

Ainsi en est-il à peu près de notre jeune homme. Lui aussi se trouve impuissant: il est emboulé. Trop heureux s'il devient reporter de quelque feuille inconnue. Et le voilà réduit à relater ces mêmes bruits insignifiants qui lui semblaient le lot exclusif de la province.

Eh bien la franchement n'aurait-il pas été préférable que, plus modeste dans ses ambitions, il restât paisiblement au milieu de ses concitoyens? Son talent s'y serait développé d'une façon lente peut-être, mais combien plus sûre! Rien ne vaut pour la croissance de la plante la terre dans laquelle elle a poussé ses premières racines.

En chantant d'une part les gloires, les héros, l'histoire en un mot de son pays — et certes la matière ne manque pas surtout quand il s'agit de notre belle Lorraine — il eût en quelque sorte attaché ses concitoyens par le cœur à la terre natale; en leur exposant avec amour et sincérité le mouvement littéraire et artistique qui ne cesse de se développer dans leur beau pays, il les eût attachés par les liens de l'intelligence; en les tenant enfin au courant de leur petite vie quotidienne, il eût satisfait leur curiosité si légitime et les eût peut-être plus étroitement encore attachés par les liens du plaisir et de l'intérêt.

Tel a été notre but. Et maintenant qu'il nous semble l'avoir assez clairement exposé, il nous reste à indiquer sommairement d'ailleurs comment nous avons cherché à le réaliser. *L'Écho de Nancy* comprendra deux parties très distinctes. La première contiendra, outre un article de fond ayant trait le plus souvent aux arts ou à la littérature, une vue d'ensemble sur le mouvement littéraire, artistique et mondain de Paris. L'autre beaucoup plus détaillée renfermera une causerie aussi com-

plète que possible sur les différents établissements littéraires et artistiques de Nancy. Elle tiendra de plus les lecteurs au courant de tout ce qui se passe dans leur ville soit au point de vue des sports, soit au point de vue des bals, soit au point de vue de ces mille petits riens qui peuvent les intéresser. Elle donnera enfin place à deux ou trois chroniques ou nouvelles absolument locales et destinées à augmenter encore la connaissance que nos chers Nancéiens peuvent avoir de leur pays, et par là même leur amour à son égard.

La matière, on le voit, est assez abondante. Trop heureux si nous pouvons ne pas rester au-dessous de la tâche que nous nous sommes imposée et qui, nous en sommes persuadés, deviendra bientôt pour nous, grâce à la sympathie de nos lecteurs, un véritable plaisir. A. DE LIGNY.

ECHOS

16 janvier.

Il y a foule au bal des Dames de France à l'Hôtel de Ville. La salle est parfaitement décorée et l'orchestre militaire fort goûté. Les toilettes sont superbes, le rose l'emporte.

Le bal commence à neuf heures un quart et se termine à cinq heures du matin; la soirée est coupée par un lunch.

J'ai rencontré les personnalités nancéiennes; les officiers y sont en nombre, je crois avoir vu le général La Bégassière.

17 janvier.

Le bal de l'Eden est moins animé que d'habitude; on arrive plus tard et on quitte plus tôt que les dimanches précédents.

Les jolies demi-mondaines qui habituellement égayaient la soirée ne font guère que passer.

A onze heures le bal est presque désert, tous sont attablés au jardin, des petits comités se sont formés, on se demande je crois si l'on va aller tout à l'heure assister à l'exécution de Harsch; les viveurs aiment assez cet étrange charagement de scène, peu leur importe s'il est horrible, c'est original et l'originalité leur plaît.

17 janvier.

Les petites ouvrières, les potaches, les soldats, les employés de toutes sortes ne manquent pas à leur soirée hebdomadaire de la Renaissance.

Hier comme à l'habitude ces heureux jeunes gens se divertissent à leur aise; je les laisse aller permis à la Renaissance leur plaît et ils en profitent largement pour s'ébattre dans cette jolie salle.

Pour que la Renaissance soit parfaite, il faudrait une petite réduction du prix d'entrée et un peu plus d'amabilité de la direction.

17 janvier.

Le bal des coiffeurs est donné ce soir au joli salon Mabile fort bien décoré à cette occasion.

Il y a tant de monde à ce bal qu'on ne peut danser, ce qui est ennuyeux, car je vois de bien jolis petits minois qui portent d'une façon gracieuse leurs toilettes claires.

Il faudrait restreindre les invitations aux bals de sociétés qui devraient avoir lieu de préférence le samedi. PARTOUT.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

LE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE A NANCY
LES ÉTABLISSEMENTS

Nancy, la coquette capitale de la Lorraine, a toujours été le pivot de cette jolie province malheureusement amoindrie après nos désastres; mais depuis 70 son importance s'est accrue dans des proportions considérables.

Vers Nancy se sont portés tous les regards.

La capitale de la Lorraine est devenue en même temps la ville spécialement chargée de la difficile mission de représenter la France à la frontière menacée.

Nancy en n'abandonnant pas un instant sa tâche a toujours et très nettement su faire ressortir le renouvellement d'idées, de force, d'ensemble, d'union, de richesse, en un mot du progrès croissant d'un pays qui renaît après avoir été mutilé.

L'ennemi travaille en visitant la ville frontière; il craint, il admire.

Il craint l'heure de notre revanche car il nous sent forts, l'Europe l'a constaté comme lui il y a quelques jours dans les plaines de Châlons: il admire ce peuple entièrement adonné au travail, à la rénovation, et cela au milieu de la franche gaîté gauloise que Nancy s'est appropriée par un contact artistique très étendu.

C'est l'artiste en effet qui sème cet esprit *malin* si divertissant et si railleur, base du caractère français et parisien en particulier.

Depuis la guerre seulement Nancy s'est élancé vers le progrès du caractère, empruntant à Paris l'élément et l'idée; — le but définitif sera-t-il atteint? je ne sais trop, toujours est-il que mes efforts à l'Écho de Nancy tendront à ce but que je vais poursuivre dès à présent.

Un théâtre, un casino, un cabaret genre montmartrois, un café chantant, un apéritif concert et un musée (1) forment l'ensemble assez vaste des établissements artistiques nancéiens. Voyons-les en particulier en étudiant leur genre et les différentes sociétés que l'on y rencontre.

Le Théâtre de Nancy est coquet et bien situé.

Il serait à désirer pour le bon ensemble que les coulisses soient moins bruyantes et les électriciens plus soucieux des effets de lumière.

La direction est généralement confiée à des personnes désireuses de satisfaire le public; le régisseur qui est un peu la « tête de turc » du théâtre s'acquiesce consciencieusement de son rôle.

L'orchestre serait bon si les musiciens se donnaient un peu plus de peine, si le chef était un peu moins timide d'exécution.

Le théâtre est très fréquenté, le public n'est pas démonstratif mais on sent la communion s'établir entre lui et l'artiste lorsque ce dernier lui plaît.

Le théâtre est le principal établissement artistique nancéien.

Le Casino de Nancy peut à la rigueur être comparé aux café-concerts genre « Parisiana » ou « Cigale »; la salle est coquette, les loges faciles, la scène bien comprise, l'orchestre offrant un bon ensemble.

J'ai toujours constaté que la direction, assure régulièrement l'ordre et le service.

Les soirées sont agréables, données en partie par des artistes parisiens connus et souvent renouvelés.

(1) Le musée sera l'objet d'une étude prochaine de notre rédacteur en chef.

La cour d'honneur fait face à la rue de la Prairie; elle est séparée de la voie publique par une grille laissant voir au fond une façade monumentale: c'est celle d'un bâtiment à deux étages, contenant au rez-de-chaussée les réfectoires des pensionnaires.

A droite et à gauche s'élevaient deux ailes symétriques séparées, l'une destinée aux pensionnaires hommes, l'autre aux pensionnaires femmes. Le rez-de-chaussée de ces ailes comprendra des parloirs, des vestibules, des appartements, voire un petit salon et une salle de billard à l'usage des pensionnaires payants.

La cour sera entourée d'arcades formant galerie couverte et le corps de logis principal sera surmonté d'un fronton; l'aspect général rappelle quelque peu celui de l'Institut anatomique, du côté de la rue Lionnois.

Derrière ce corps de logis, qui est flanqué de deux pavillons indépendants des deux ailes en retour, se trouve une cour de service, puis un petit bâtiment central, à un étage, renfermant les cuisines.

Au delà des cuisines, est une grande cour disposée en jardin. De chaque côté de cette cour s'élevaient deux longs bâtiments rectangulaires destinés aux hospitalisés. Au fond, la chapelle, qui s'étend en profondeur jusqu'au boulevard Lobau. A droite et à gauche de la chapelle sont les bâtiments destinés à l'infirmerie — d'un côté les salles des hommes, de l'autre celles des femmes. Enfin, à chaque extrémité de ces bâtiments sont des pavillons isolés contenant salle d'opération, le cabinet du médecin, etc.

Bien entendu nous ne donnons ici qu'un aperçu; l'établissement sera muni de tous les services que comporte un hospice convenablement aménagé.

Du reste cette disposition n'est pas absolument définitive, quelques modifications de détail ayant été demandées par la commission. Mais la physionomie générale sera conservée.

Le nombre des pensionnaires payants pourra s'élever jusqu'à 120, dont 60 pensionnaires hommes et 60 pensionnaires femmes. Grâce aux revenus qu'ils procureront à l'administration, elle espère pouvoir augmenter dans une forte proportion le nombre des lits destinés aux indigents.

L'ensemble sera entouré de jardins et entièrement clos de murs, excepté du côté de la rue de la Prairie, où se trouve l'entrée de la cour d'honneur. C'est le seul reproche qu'on puisse lui dresser. L'architecte, M. Jesson, aura pensé qu'il ne convenait pas de faire d'un hôpital un objet décoratif; nous n'aurions vu aucun inconvénient, toutefois, à ce que le nouvel hospice Saint-Julien eût au moins une façade sur le boulevard Lobau; c'est une distraction pour les hospitalisés non malades d'avoir une vue sur le mouvement extérieur, et peut-être s'exagère-t-on la nécessité de les en séparer par des murailles?

« L'Écho de Nancy »

On lit dans *l'Espérance*:

« Le bruit court que ce nouveau journal s'est attiré, dès le premier numéro, un procès en diffamation de la part de M. Gauteher, personnellement et défavorablement désigné dans un article assez cavalier. »

« On dit aussi que l'imprimeur du premier numéro s'est refusé à continuer la publication; et nous pensons qu'il a bien fait. »

« Quant au journal catholique de Nancy qu'on a vu si prompt à louer et encourager *l'Écho*, ne doit-il pas être actuellement peinaud de la bienvenue qu'il a souhaitée à une feuille dans laquelle nous avons vu poindre immédiatement l'esprit lascif? »

« La *Croix de l'Est* n'a pas encore dit si elle regrette ses félicitations et son encouragement à cette feuille hebdomadaire, fort peu recommandable. »

« L'Écho de Nancy »

Nous avons reçu le premier numéro de *l'Écho de Nancy*, le nouveau journal hebdomadaire, artistique et littéraire, qui vient d'éclore dans notre ville. L'article de tête a pour sujet la *Décentralisation*. D'une allure très vivante, notre jeune confrère, en des *Echos* qui paraissent très informés, s'occupe surtout des endroits où l'on s'amuse, y compris le Casino, le Chardon-qui-Piqué, les Variétés, etc.; il faut de la décentralisation pour tous les goûts.

Nous lui souhaitons bonne chance et beaucoup de plaisir.

Nécrologie

M. Hannequin, ancien conseiller à notre Cour d'appel, est décédé à Nancy dans la nuit de jeudi à vendredi.

M. Hannequin avait été victime de l'odieuse mesure prise par le gouvernement de la République contre un grand nombre des magistrats dont on redoutait l'indépendance; ce qui explique qu'il n'était ni conseiller honoraire, ni décoré de la Légion d'honneur, deux distinctions qui n'auraient été que la juste récompense d'une carrière remplie avec intelligence, avec dignité et avec un véritable esprit de justice.

M. Hannequin aimait les arts, et il les cultivait avec goût et talent. Ces dernières années surtout il donnait à la peinture du paysage d'après nature, une grande partie de son temps, sachant en réserver encore pour la commission du musée de la ville et pour la Société lorraine des Amis des Arts.

Bon et affable, M. Hannequin laisse après lui les regrets les plus sincères.

Nécrologies

Nous apprenons également la mort de M. Hannequin, ancien conseiller à la cour, demeurant rue de la Ravinelle, 23, à Nancy.

M. Hannequin avait cessé ses fonctions depuis plusieurs années. Il est apparenté à la famille de M. Audiart, actuellement conseiller.

Les chapeaux au théâtre (suite)

Malgré l'avis municipal affiché dans les couloirs du théâtre, il y avait encore, à la représentation de jeudi, des chapeaux menaçant le ciel et bravant le qu'en dira-t-on. C'est décidément un parti pris de la part de certaines personnes, et il est vraiment bizarre de voir, pendant que des coiffures relat vement modestes sont déposées au vestiaire, les échafaudages qui se dressent sur les têtes récalcitrantes.

Quel agrément ces dames peuvent elles bien trouver à conserver ces édifices sur leurs cheveux? Elles devraient être enchantées de l'occasion qui leur est offerte de s'en débarrasser pendant tout une soirée. L'hygiène, à défaut de toute autre considération, devrait les inciter à renoncer à la lutte, car elles doivent contracter d'horribles migraines; il est vrai qu'on jouait *Joséphine vendue par ses sœurs* et que « Ous'qu'a de l'hygiène y a pas de plaisir ».

Plaisanterie à part, il est impossible que cela continue. Si la direction n'a pas la fermeté nécessaire pour imposer le respect de l'avis municipal, un arrêté en bonne et due forme s'impose absolument.

Le nouvel hospice Saint-Julien

Le nouvel hospice — dont les plans sont soumis à l'examen de la commission — occupera un immense quadrilatère borné à l'Est par le boulevard Lobau, au sud-est par la rue Foller; au sud par la rue Molitor, à l'ouest par la rue des Jardiniers et au nord par des propriétés particulières.

Menthe
30 janvier

Proqui

Est exubérant
30 janvier

Menthe
2 Février

31 janvier

Espresso
24 Janvier

L'Echo de Nancy. — Le bruit court que ce nouveau journal s'est attiré, dès le premier numéro, un procès de diffamation de la part de M. Gantner, personnellement et défavorablement désigné dans un article assez cavalier.

On dit aussi que l'imprimeur du premier numéro s'est refusé à continuer la publication; et nous pensons qu'il a bien fait.

Quant au journal catholique de Nancy qu'on a vu si prompt à louer et encourager l'Echo, ne doit-il pas être actuellement peud de la bienvenue qu'il a souhaitée à une feuille dans laquelle nous avons vu poindre immédiatement l'esprit laïc, et qui ne peut-être qu'un guide dangereux pour les nombreux jeunes gens réunis dans notre cité universitaire.

NTE
Ville et du Département
1897

AIRE
(Première Partie)
-MOSELLE
CRÉPIN-LEBLOND

Espresso
17 Janvier

Tribunal correctionnel de Nancy
Audience du samedi 6 février

M. Gantner contre l'Echo de Nancy. — Dans son premier numéro, paru le 24 janvier, l'Echo de Nancy consacrait une chronique intitulée Nancy-Galop, à la revue des principaux établissements de notre ville où il est convenu que la jeunesse nocturne se donne rendez-vous.

L'auteur de l'article avait parlé notamment du café du Bas-Illin, tenu par M. Gantner. S'il n'en avait pas parlé très longuement, il en avait du moins parlé d'une façon qui fut jugée non seulement un peu cavalière, mais même diffamatoire par le propriétaire.

C'est pourquoi M. Gantner, par l'organe de M. Terraux, réclama aujourd'hui, à la barre correctionnelle, 10,000 fr. de dommages-intérêts à M. Tondoux, gérant du journal incriminé.

M. Tondoux représenté par M. Blum, trouvait ces prétentions exagérées et tout à fait hors de proportion avec le préjudice causé, si préjudice il y avait eu. — Le tribunal l'a condamné à 25 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

3 Francs 50
7e pleine toile, 4 fr. 50

LAIRRAINE (Meurthe-et-Moselle)
tant des annuaires de province, ind in-8° Jésus, sur trois colonnes de la Ville, la Carte du Département de fer de l'Est, comprend :

QUE DES MATIÈRES

1° Ministères; 2° Sénat; 3° Chambre des députés; 4° Postes et télégraphes; 5° Renseignements placement des troupes; 6° Armée active; 7° Armée territoriale; 8° Services auxiliaires; 9° Bataillons de chasseurs d'Afrique; 10° Artillerie; 11° Equipages.

Meurthe-et-Moselle

1° Sénateurs et députés du département; 2° Administration départementale; 3° Organisation municipale; 4° Agriculture, Administration des forêts, etc.; 5° Armée; 6° Cultes; 7° Finances, douanes, tabacs, etc.; 8° Hygiène et santé publique. Agents sanitaires, Hospices, Hôpitaux; 9° Instruction publique; 10° Justice; 11° Postes, télégraphes et chemins de fer; 12° Travaux publics.

Renseignements divers

Sociétés scientifiques, littéraires et d'enseignement, agricoles et similaires, artistiques, musicales, de gymnastique et de sports divers, de prévoyance et de secours mutuels, Associations amicales, Sociétés philanthropiques, Associations charitables, Sociétés diverses, Syndicats patronaux et ouvriers, Cercles, Tramways, Voitures publiques, Voitures de place, Omnibus de Maréville, Commissionnaires dans le département, Journaux et Revues de Meurthe-et-Moselle, Nancy par sections, Habitants de Nancy par places, par rues et par ordre alphabétique. Commerce, Industrie et Professions libérales, Carte du réseau de l'Est, Carte du département, Plan de Nancy, Division du département, les chiffres officiels du recensement dénommé en Meurthe-et-Moselle, les communes du département par ordre alphabétique avec mention des bureaux de poste, télégraphe, stations et numéro de la page correspondante. Publiée.

Un supplément renfermant tous les changements survenus pendant l'impression.

Pour recevoir franco l'ANNUAIRE DE LORRAINE (Première Partie) Meurthe-et-Moselle, il suffit d'envoyer la somme de 4 fr. 35 à M. CRÉPIN-LEBLOND, Imprimeur Editeur, 21, Rue Saint-Dizier, NANCY.

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
Se défier des imitations et contrefaçons.
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai.

CH. FAY
Inventeur, 3, Rue de la Paix, 9, PARIS

CHAINES GALLE ET VAUCANSON
M^{OR} GOUVERNET



A^{NE} M^{ON} GALLE
BENOIT Succ^{OR}
FOURNISSEUR DE LA MARINE

CHAINES GALLE POUR GRUES
Bases à élever les Métaux
Ascenseurs et Montecharges.

CHAINES SPÉCIALES
Pour Filateurs et Apprêteurs sur Etalons
CHAINES A LACETS
CHAINES à GODETS, etc.

Usine à vapeur et Magasins
84, RUE OBERKAMPF, 84
PARIS

Sur demande : Envoi franco du Catalogue

FABRIQUE SPÉCIALE DE CHAINES POUR VÉLOCIPÈDES

<p>THE GALLE AND THE VAUCANSON CHAINS The Galle Chains for Cranes — Stanching-Buckles. — Passenger and Good Lifts. — Special Chains for Spinning and Finishing Machines. — Laces-Bucket Sockets, etc.</p> <p>Catalogues on application</p>	<p>CADENAS GALLE Y VAUCANSON Cadenas Gallo para Grues. — Rancos para extraer los Metales. — Accesorios y Surtos-Cargas. — Cadenas especiales para Hilanderos y Aparejadores de Tijeras. — Cadenas de Lanzas. — Cadenas de Arcañacos, etc.</p> <p>Se envia el Catalogo franco de port si se pide.</p>	<p>DIE GALLE UND VAUCANSON KETTEN Die Galle Ketten für Krähne. — Streckbocke. — Aufzüge für Lasten und Waren. — Besondere Ketten für Spinnereien und Appretur-Maschinen. — Schmutz-Ketten. — Eimer-Ketten, etc.</p> <p>Katalogen auf Anfrage.</p>
--	--	---

LETTRE
DE
MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY

à la Supérieure générale des Sœurs de la Doctrine Chrétienne
A L'OCCASION DE
LA SAISIE IMMINENTE
de quelques-uns des Immeubles de cette Congrégation

Nancy, le 4 Février 1897.

MA RÉVÉRENDE MÈRE,

Vous avez reçu, le 4 janvier, par le ministère d'un huissier, commandement de payer au fise, pour le droit d'accroissement et la taxe d'abonnement, plus de soixante-dix mille francs. Vous êtes décidée à ne pas céder devant les menaces et les mesures les plus sévères et à subir la saisie des meubles et des immeubles de votre Congrégation.

D'après des informations qui paraissent sûres, on saisira dans deux jours votre ferme de Seichamps et votre propriété de Ste-Marie, rue du Sergent-Blandan, à Nancy, où de jeunes orphelins sont élevés et entretenues absolument à vos frais.

Il me semble que votre Evêque doit, en ce moment douloureux, vous donner un témoignage public de ses sympathies, démontrer, spécialement en ce qui vous concerne, quelle charge écrasante font peser sur les Congrégations les impôts qu'on leur réclame et révéler, non seulement aux hommes hostiles ou indifférents, mais aux fidèles qui les ignorent, votre véritable état financier et les grandes et belles œuvres de votre charité et de votre dévouement.

Ce n'est point une tentative de division et de lutte que je fais en ce moment. Dieu sait avec quelle ardeur je désire la paix et l'union dans la justice et la liberté. Ce n'est pas un acte politique, c'est un acte essentiellement épiscopal. Et parmi ceux que la Providence et la sainte Eglise ont confiés à ma sollicitude, aujourd'hui encore je

vais avec plus d'empressement vers les faibles et les vaincus.

Vous payez les impôts que paient tous les citoyens français, excepté les droits sur les successions, remplacés pour vous et pour toutes les Congrégations religieuses autorisées par l'impôt annuel de mainmorte, qui est de 87 fr. 50 p. 100, de telle sorte que, quand un citoyen quelconque paie 100 francs, vous payez 187 fr. 50. Aucune Congrégation en France n'a refusé de payer cet impôt, parce que, une fois encore, il représente les droits de succession. Mais vous payez de plus un impôt de 4 p. 100 sur le revenu **supposé** de 5 p. 100 de la valeur brute des immeubles et de tous les meubles de votre Congrégation, même de ceux dont vous êtes simplement locataires. Il est évident que les immeubles où logent vos reli-

Graisseurs Mécaniques - Huiles Minérales
POUR CYLINDRES ET TIROIRS

Scul Graisseur infatigable Economie garantie 50 O/o Fourni à l'essai

Spécialité "Vale Oil" Huile minérale pure pour cylindres

COURROIE "REDDAWAY"
portant la marque du "Chameau"

La SEULE garantie à la chaleur, dans l'eau, l'huile et les acides Adhérence et Inextensibilité parfaite. — Résistance supérieure au cuir triple FOURNIE A L'ESSAI

La Voie Balata Standard
Dreval

Courroie cotonégyptien Courroie cuir "LA CENTENAIRE" Courroie caoutchouc Courroie chanvre

TUYAUX EN TOILE
Seule Fabrication de Tuyaux en Lin plus solide que le Chanvre

Adresse Télégraphique : DREVDAL-PARIS PRODUCTION ANNUELLE : 1 million 500.000 m.

TÉLÉPHONE N° 262-81

F. DREVDAL - 30, Rue Amelot - PARIS

VELOUTINE

COMMISSION EXPORTATION

BROQUET

USINE A VAPEUR ET BUREAUX : 121, Rue Oberkampf, PARIS L'Exposition Universelle, Paris 1889

6 Récompenses, Médailles d'Or

POMPE à MANÈGE pour grande profondeur, DEVIS, PLANS pour toutes installations. Envoi du Catalogue

L'Echo de Nancy - 6 Février 1897 - Supplément à la Croix de l'Est

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
CH. FAY, Inventeur, 3, Rue de la Paix, 9, PARIS
 SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
Se défier des imitations et contrefaçons.
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai.

NE

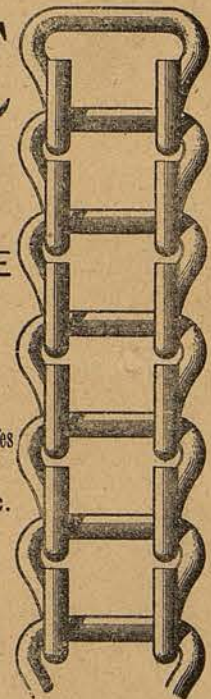
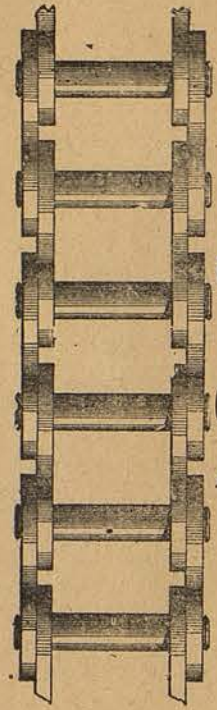
CHAINES GALLE ET VAUCANSON

M^{ON} GOUVERNEMENT

A^{NE} M^{ON} GALLE

BENOIT Succ^R

FOURNISSEUR DE LA MARINE



CHAINES GALLE POUR GRUES
 Bases à étirer les Métaux
 Ascenseurs et Monte-
 charges.

CHAINES SPÉCIALES
 Pour Filateurs et Apprêteurs sur Etoiles
 CHAINES A LACETS
 CHAINES à GODETS, etc.

Usine à vapeur et Magasins

84, RUE OBERKAMPF, 84

PARIS

Sur demande : Envoi franco du Catalogue

FABRIQUE SPÉCIALE DE CHAINES POUR VÉLOCIPÈDES

THE GALLE AND THE VAUCANSON CHAINS
 The Galle Chains for Cranes. —
 Stretching-Benches. — Passengor et
 Good Lifts. — Special Chains for
 Spinning and Finishing Machines.
 — Laces-Bucket Sotains, etc.

Catalogues on application

CADENAS GALLE Y VAUCANSON
 Cadenas Galle para Cruas. —
 Bancos para estirar los Metales. —
 Ascensores y Surbe-Cargas. — Cade-
 nas especiales para Hilanderos y
 Aparadores de Tejidos. — Cadenas
 de Lazos. — Cadenas de Arcaducos,
 etc.

Se envia el Catalogo franco de
 port si se pide.

DIE GALLE UND VAUCANSON KETTEN
 Die Galle Ketten für Krähne. —
 Streckbocke. — Aufzüge für Leute
 und Waaren. — Besondere Ketten
 für Spinnereien und Appretur-Mas-
 chinen. — Schnür-Ketten. — Eimer-
 Ketten, etc.

Katalogen auf Anfrage.

COMMISSION EXPORTATION

BROQUET

Fournisseur de la Ville de Paris, des Ministères, etc. Fournisseur de la Ville de Paris, des Ministères, etc.

USINE A VAPEUR ET BUREAU : 121, Rue Oberkampf, PARIS

6 Récompenses, Médailles d'Or à l'Exposition Universelle, Paris 1889

<p>Arrosage, incendie, débit depuis 2.000 litres à l'heure.</p>	<p>Pompe sur Tonneau pour arrosage et transport d'eau.</p>	<p>Purin, vidanges, tanneries, épousillage, arrosage, incendie.</p>	<p>Transport d'eau et purin, arrosage public, parcs, etc.</p>
<p>Transvasement des vins, alcools, huiles, bières, essences, vinaigres, pétroles, etc.</p>	<p>A piston, à double effet, transvasement des vins, arrosage, etc.</p>	<p>Pulvérisateur pour le traitement des vignes.</p>	

LETTRE

DE

MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY

à la Supérieure générale des Sœurs de la Doctrine Chrétienne

A L'OCCASION DE

LA SAISIE IMMINENTE

de quelques-uns des Immeubles de cette Congrégation

Nancy, le 4 Février 1897.

MA RÉVÉRENDE MÈRE,

Vous avez reçu, le 4 janvier, par le ministère d'un huissier, commandement de payer au fisc, pour le droit d'accroissement et la taxe d'abonnement, plus de soixante-dix mille francs. Vous êtes décidée à ne pas céder devant les menaces et les mesures les plus sévères et à subir la saisie des meubles et des immeubles de votre Congrégation.

D'après des informations qui paraissent sûres, on saisira dans deux jours votre ferme de Seichamps et votre propriété de Ste-Marie, rue du Sergent-Blanc, à Nancy, où de jeunes orphelines sont élevées et entretenues absolument à vos frais.

Il me semble que votre Evêque doit, en ce moment douloureux, vous donner un témoignage public de ses sympathies, démontrer, spécialement en ce qui vous concerne, quelle charge écrasante font peser sur les Congrégations les impôts qu'on leur réclame et révéler, non seulement aux hommes hostiles ou indifférents, mais aux fidèles qui les ignorent, votre véritable état financier et les grandes et belles œuvres de votre charité et de votre dévouement.

Ce n'est point une tentative de division et de lutte que je fais en ce moment. Dieu sait avec quelle ardeur je désire la paix et l'union dans la justice et la liberté. Ce n'est pas un acte politique, c'est un acte essentiellement épiscopal. Et parmi ceux que la Providence et la sainte Eglise ont confiés à ma sollicitude, aujourd'hui encore je

vais avec plus d'empressement vers les faibles et les vaincus.

Vous payez les impôts que paient tous les citoyens français, excepté les droits sur les successions, remplacés pour vous et pour toutes les Congrégations religieuses autorisées par l'impôt annuel de mainmorte, qui est de 87 fr. 50 p. 100, de telle sorte que, quand un citoyen quelconque paie 100 francs, vous payez 187 fr. 50. Aucune Congrégation en France n'a refusé de payer cet impôt, parce que, une fois encore, il représente les droits de succession. Mais vous payez de plus un impôt de 4 p. 100 sur le revenu **supposé** de 5 p. 100 de la valeur brute des immeubles et de tous les meubles de votre Congrégation, même de ceux dont vous êtes simplement locataires. Il est évident que les immeubles où logent vos reli-

13
 Affaire des Sœurs de la Doctrine
 Suite des faits divers
 La Providence à Nancy